République Française COMMUNE DE MONTIGNY LES VAUCOULEURS

Nombre de membres Séance du 09 avril 2021

en exercice: 7 L'an deux mille vingt-et-un et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée le

09 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 7 **Sont présents:** Didier GUILLAND, Philippe MARTIN, Yolande MAUCOTEL,

Valérie MULLER, Sylvie NAJOTTE, Charlene ROYAL, Stephane SPAK

Votants:7Représentés:Pour 7Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Valérie MULLER

Objet: Vote Budget primitif 2021 commune MONTIGNY LES VAUCOULEURS - 2021 007

Le Maire après avoir rappelé l'affectation des résultats du CA 2020, propose au Conseil Municipal de débattre sur les écritures à porter au budget primitif 2021.

Le Maire donne lecture en détail de chaque article ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE:

ARTICLE 1:

L'adoption du budget primitif 2021 de la Commune de Montigny Les Vaucouleurs pour l'année 2021 présenté par son Maire.

Ledit budget primitif est voté en excédent de fonctionnement pour une lecture précise du budget (une vente de bois en 2021 augmente les recttes en fonctionnement):

Section de fonctionnement :

En recettes à la somme de : 109 832 € En dépenses à la somme de : 95 216.98 €

ARTICLE 2:

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	34980
012	Charges de personnel, frais assimilés	6000
014	Atténuations de produits	4 588.00
65	Autres charges de gestion courante	49148.98
022	Dépenses imprévues	500.00

023	Virement à la section d'investissement	0
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	95216.98 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	42840
73	Impôts et taxes	16500
74	Dotations et participations	17851
75	Autres produits de gestion courante	5000
002	Résultat de fonctionnement reporté	27641
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	109832 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	1000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	500.00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1500.00€

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00
021	Virement de la section de fonctionnement	0
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	17270.44 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	17770.44 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal ADOPTE le budget de la commune de MONTIGNY LES VAUCOULEURS à l'unanimité.

Objet: VOTE BP 2021 EAU - 2021 017

Le Maire après avoir rappelé le compte de réultat du compte administratif 2020 (excédent de 1679, 79 € fonctionnement)

Résultat à reporter 2020:

Déficit d'investissement de 12787.66 €

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Montigny Les Vaucouleurs,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE:

ARTICLE 1:

L'adoption du budget de la Commune de Montigny Les Vaucouleurs pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES pour un montant de 58750.11 €

DEPENSES pour un montant de 58750.11 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

En recettes pour : 26572.18 € En dépenses pour : 26572.18 €

ARTICLE 2:

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	23600.00
014	Atténuations de produits	2 000.00
66	Charges financières	8 647.28
023	Virement à la section d'investissement	13693.06
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 200.00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	58750.11€

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	13693.06
74	Subventions d'exploitation	28687.98
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 081.00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	58750.11€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
1641	Emprunts et dettes assimilées	9703.52
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 081.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement (déficit)	12787.66
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	26572.18 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	virement de la section	13693.06
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1679.12
28156	materiel spécifique d, exploitation	90.00
28158	autre matériel outillage	11110.00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	26572.18 €

Le Conseil Municipam après en avor délibéré ADOPTE le budget primitif 2021 du Service Des Eaux à l'unanimité.

Fait et délibéré à MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS, les jour, mois et an que dessus.

Objet: vote des taxes locales annule et remplace 2021 09 - 2021 018

Le Maire rappelle les taux d'imposition appliqués en 2020

Le taux de taxe d'habitation et son produit attendu n'est plus du ressort de la commune.

En application de l'article16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncièresur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation.

Le Conseil Municipal décide pour l'année 2021 d'augmenter les taux dans la même proportion qu'en 2020 sur le foncier bâti, non bâti et CFE soit une augmentation des taux communaux de 1.061

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les nouveaux taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2021 comme suit :

Taxe foncière (bâti): 5.18 % x1.061 = 5.54959Taxe foncière (non bâti): 16.13 % x 1.061 = 17.1139CFE: 11.73 % x 1.061 = 12.4455

Pour un montant de produites attendus de :

Foncier bâti : 25.72 + 5.55 = 31.27 x 51200 = 16010.24 € arrondi à 16010 €

FNB: 17600 x 17.1139 = 3012 € CFE: 2200 x 12.4455 = 273 €

Produit attendu de : 19295 € Aprés en avoir délibéré